

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_013](#) | [Bibliographies diverses. Pauvreté. Hermaphrodites. Anormalité. Criminalité. Onan](#)[CollectionBoite_013-6-chem](#) | [Aveu. Item](#)[La sainteté du confesseur](#)

La sainteté du confesseur

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb013_f0558

SourceBoite_013-6-chem | Aveu.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Où le pape ou le pape, le confesseur doit
défendre la sainteté <sup>(qui comprend le caractère sacerdotal, la pureté,
et l'appropration de l'œuvre,</sup>
(il doit aussi avoir la science, la modeste, et la conscience.

"Le confesseur est par son ministère le Tuteur et le
censeur de la conduite de son ouïe d'autrui imparable
à la mort, et le bon ordre demande que le confesseur
modeste de vertus qu'il exige de ses pénitents." (9)

"Sans la sainteté, il n'y a la liberté de reprendre les
pénitents et par son ministère, il est cause de la perte de
souls. s'il en reprend, les corruptions de son ministère

- en l'absence d'un pape qui n'est pas possible
- reprocher à son ouïe, puis qu'il le rendent incommode
(examine?)
- injurieux à la parole de J. C., puis qu'elle lui attribue
le nom de pape.
- l'absence de J. C. interdit au pape d'annoncer
la loi. " (10)

De, le confesseur doit aspirer à la sainteté.

1. "Il ne doit être sujet au péché mortel." L'effet
du sacrement ne dépend pas de la sainteté du ministre mais
de mérites du seul J. C. " Mais "est l'acte d'indignité et
l'horreur sacrilège que celui qui a reçu la grâce intérieure
de la donner aux autres ; qui est un acte de son propre
instrument à J. C. " (11)

2. "Il doit être un affermi et la pratique de la vertu
attache de son ministère aux autres, le ministre
exerce, car le ministère est de la charité et de la modeste



no /p/ + l'impression sur le corps d'écroule
que le recteur certain p/te un /p/teur /p/nt" (123)
"si on ne peut en le dr de discours d'honneur, ^{gagner} ~~gagner~~
malgré ça, que on ne soit mépriser de mauvais
p/nt, que sera-ce lorsque de propos délibéré, et
conformer /p/nt à braver de choses le + honteuses"
(14)

3. "La sainteté recueille un confesseur d'ait
lui donner une sainte honneur de les p/tes vénies,
mais que un p/te chat mépriser rendent une à me
faible et la requièrent, empêchant la communication
divine... causent de froid au de la honte et la
dévotion, souvent du dégoût de la vertu, et qu'en quelle
notamment la charité habituelle, elle sont cependant
et la vertu qui courent le feu et qui empêchent de l'écroule
et d'écroule la chambre où il est conservé" (14)

- Les p/tes vénies se traitent /p/nt (et d'ait)
"la mauvaise volonté ne permet pas de s'en
de l'appliquer à d'autres objets qu'à celle
d'ait", et /p/nt d'ait à la /p/nt de parler
sa b/che la on et lui plaît. (12)

- Les p/tes vénies est "une attache à la
créature" (18). "La vie chrétienne et l'attachement
au p/te vénial sont de synonymes" (19)

4. C'est en confesseur "en qualité de modérateur de
la paix" de l'écroule d'ait de "un /p/te et un
accus que le charnel, n'ont x sup/ de la /p/te
d'ait" (132)